

(A)
(N^o 66.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MAI 1870.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets de la Dette publique et du Ministère des Finances pour les exercices 1869 et 1870.

(Voir les N^{os} 107 et 152 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, FORTAMPS, ZAMAN et le Baron GRENIER,
Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Un Projet de Loi présenté à la Législature, par M. le Ministre des Finances, sollicite l'allocation de divers crédits complémentaires aux Budgets de la Dette publique et du Ministère des Finances, et ces crédits s'élèvent ensemble à fr. 681,458-21.

L'exposé des motifs qui accompagne ce Projet de Loi donne les explications les plus satisfaisantes sur les divers crédits sollicités, qui se rapportent pour une somme de fr. 405,254-26 à l'exercice 1869, et de fr. 275,905-95 à l'exercice 1870. Une notable partie de l'insuffisance des crédits pour 1869 est à attribuer à la grande activité imprimée pendant cet exercice à la fabrication des monnaies nationales ainsi qu'au paiement des intérêts de la dette flottante; le service de la dette pour 1870 exige également un complément de crédit de 122,500 francs, et une somme de 150,000 francs est nécessaire pour couvrir les frais d'achat de cuivre rouge pour la fabrication de pièces de 2 centimes. D'autres articles moins importants et bien justifiés figurent au tableau du Projet de Loi soumis aux délibérations du Sénat. Votre Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer de lui accorder un vote favorable.

Le Président-Rapporteur,
Baron GRENIER.